

# LA CEDEAO ET LA PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

**Zinsé MAWUNOU**

*Université de Kara (Togo)*

*emmanuelzinsé@yahoo.fr*

**Djanfarou ABILEBOU OUKADAPEOU**

*Université de Kara (Togo)*

*djafaro@yahoo.fr*

## Résumé

*La CEDEAO, institution sous régionale africaine a pour objectif principal, depuis sa création, de promouvoir le développement économique et l'intégration de ses Etats membres. Seulement, ce vœux pieux peine à se concrétiser dans la sous-région. Mais comment comprendre cela ? C'est la question qui a fait l'objet de cet article qui a démontré que l'intégration ouest africaine est certes porteuse de croissance, mais beaucoup de défis doivent être relevés pour que la CEDEAO joue pleinement son rôle régional qui lui est dévolu.*

**Mots clés :** *développement, croissance, défis, intégration*

## Abstract

*ECOWAS as a regional institution aim to reach economic development and more integration. For this ambition, ECOWAS faces many challenges. How can we explain it? That is the main question of our dissertation in which we try to demonstrate how West Africa integration led to growth on one hand, and another hand, the weakness of this process. We analyze the solutions to tackle those threats.*

**Keywords:** *development, growth, challenges, integration*

## Introduction

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une institution régionale créée le 28 mai 1975 par le Traité de Lagos. Si de nos jours la plus ancienne communauté économique régionale d'Afrique a élargi son champ d'action pour inclure les aspects politiques et sécuritaires entre autres, à sa création, son objectif principal était de contribuer au développement et à

l'intégration économique de ses Etats membres. Dès lors, même si l'aspect économique constitue la quintessence de notre analyse, l'on ne saurait éluder les autres réalités multiples qui sont consubstantielles à tout processus d'intégration, entendu comme « *un processus de renforcement des interdépendances et d'intégration sociale transcendant les Etats* » (Sindjoun, 2011 : 7). D'où le recours dans l'étude à une approche pluridisciplinaire combinant une méthode quantitative empruntée à la science économique *stricto sensu*, et une méthode qualitative inspirée des sciences sociales et humaines. C'est à juste titre qu'un document de réflexion des Nations Unies précise qu'« *au départ, les objectifs fixés à la CEDEAO par ce premier traité étaient essentiellement économiques : promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, parvenir à un développement économique accéléré et soutenu des Etats membres par une coopération économique efficace et une intégration progressive des économies* » (Commission économique des Nations Unies, 2018 : 3).

Cependant, force est de constater que ce développement économique inclusif tant souhaité par la CEDEAO dès sa création peine à se réaliser, ce qui illustre par ailleurs la problématique sur le développement économique en Afrique de l'Ouest. Alors, comment appréhender le développement de la CEDEAO et quels sont les défis que doit relever cette institution pour le développement intégré de la région ?

Pour analyser cette question, on verra que l'intégration ouest-africaine est une réalité et cela propulse la croissance économique dans l'espace CEDEAO (1), même si cette croissance est minée par certains défis (2).

## **1. L'intégration ouest-africaine : vecteur de croissance**

Le développement économique des Etats membres de la CEDEAO est largement tributaire de l'intégration réussie de la sous-région. Sur ce, quels sont les piliers qui font de cette intégration une réussite et comment se manifeste la croissance de la CEDEAO ?

### ***1.1. Les piliers d'une intégration réussie en Afrique de l'Ouest***

Les éléments qui font de la CEDEAO une région bien intégrée sont nombreux. Ils sont précisément au nombre de quatre à savoir : le libre-échange, l'union douanière, la libre circulation, l'union monétaire.

Selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (2017) citée dans la présentation de la même Commission en 2018, tous

les quinze (15) pays de la CEDEAO partagent un espace commun de libre-échange bien développé. Une zone de libre-échange est une zone constituée de pays partenaires qui éliminent entre eux des droits de douane ainsi que les restrictions liées à l'importation tout en conservant leur politique commerciale vis-à-vis des pays tiers (Niang *et al.*, 2015 : 1). Cette politique encourage les échanges dans la zone. En conséquence, les échanges intra régionaux sont importants. Les statistiques montrent que le montant total des exportations intra régionales a augmenté entre 2011 et 2012. Précisément, il s'élève à 6 757 967 539 USD en 2011 contre 15 009 128 659 USD en 2012. Parallèlement, les importations se chiffrent à 7 363 880 433 USD contre 7 386 614 827 USD pour ces mêmes années (CEDEAO, 2012 : 1). Sur la même période, les exportations vers les pays tiers ont aussi connu une augmentation. Cela se chiffre à 11 066 925 186 en 2011 et à 12 923 709 944 en 2012 (CEDEAO, 2011 :1). De manière générale, les échanges au sein de la CEDEAO ont connu une augmentation de 18 pour cent entre 2005 et 2014 (CEDEAO, 2014 :1). Ceci pour signifier que les Etats de la CEDEAO ont opté pour un libre échange dans la zone et ceci contribue au développement des économies de la région.

L'union douanière est le second pilier de cette intégration. Dans ses mécanismes de fonctionnement, la CEDEAO a prévu une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les marchandises en provenance des pays non membres à hauteur de 0,5 pour cent. Quant au régime douanier intra régional, c'est la décision A/DEC.17/01/06 du 12 janvier 2006, portant adoption du tarif extérieur commun de la CEDEAO, ensemble avec son amendement Acte Additionnel A/SA.1/06/09 du 22 juin 2009 qui réglementent les taxes douanières au sein des Etats membres (Textes réglementaires CEDEAO, 2009 : 21). L'objectif de ces mesures est de générer des recettes fiscales au profit de la communauté afin qu'elle puisse faire face à ses différents projets, le financement des activités de la Commission, des autres institutions de la Communauté et l'amélioration des infrastructures de la CEDEAO.

Le principe de libre circulation est le troisième pilier de l'intégration en Afrique de l'Ouest. Dans ce domaine, la CEDEAO a implémenté avec réussite la libre circulation des citoyens des pays membres de cette région car « l'application des dispositions du Protocole sur la libre circulation, le droit de résidence et d'établissement a connu des

avancées significatives dans la mesure où les citoyens de la CEDEAO peuvent maintenant voyager sans visas dans la région. Les fondements juridiques du droit de résidence et d'établissement ont été institués » (CEDEAO, 2008 : 1). Plus clairement, cela signifie que tout citoyen de n'importe quel Etat membre de la CEDEAO a potentiellement le droit et la liberté d'entrer et de circuler dans n'importe quel autre Etat de la région, sans formalité de visas. Mais au-delà d'une certaine durée dans l'Etat d'accueil, le citoyen de la CEDEAO doit remplir des formalités s'il souhaite y résider plus longtemps.

Enfin, l'union monétaire qui est le dernier pilier de l'intégration sous régionale est également bien développée. Seulement, ce développement se remarque à deux niveaux en fonction de la diversité monétaire de la CEDEAO. D'abord, les huit (8) pays qui sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée – Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo font partie de la zone FCA. Cette zone forme également l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) qui est une union économique et monétaire créée en 1994. Ensuite, les six (6) pays à savoir la Gambie, le Ghana, la Guinée – Conakry, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone forment la Zone Monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO) qui est créée en 2000. Toutefois, ces six pays ont chacun leur propre monnaie : « le cédi au Ghana, le dalasi en Gambie, le dollar libérien au Libéria, le franc guinéen en Guinée, le leone en Sierra Leone et le naira au Nigéria » (Eboule, 2020 :1). Le Cap-Vert demeure le seul pays de la CEDEAO à n'appartenir à aucune de ces deux grandes zones monétaires avec sa monnaie, l'*escudo*. Aussi, les Etats de la CEDEAO sont en pleine procédure pour une intégration monétaire étendue à tous les membres de l'organisation. La finalité de cette procédure, c'est de créer une monnaie commune, l'ECO, qui sera la monnaie unique de tous les Etats membres. Cette monnaie commune est prévue entrer en vigueur en 2020.

## ***1.2. Une croissance manifeste de la CEDEAO***

Les différentes formes d'intégration en vogue sur le continent visent à incorporer les Etats dans « *la dynamique du développement par l'intégration* » (Agboblí, 2006 : 282). C'est sans doute le rôle que joue la CEDEAO dans l'intégration ouest-africaine pour favoriser une croissance économique de ses Etats membres. Bien évidemment, cette croissance est manifeste. Cela se remarque d'abord par la forte croissance

économique en Afrique occidentale depuis 2012. En effet, plusieurs études, en l'occurrence celle de la Banque Africaine de Développement montrent qu'entre « 2012 et 2015, de nombreux pays ont enregistré une forte croissance » (BAD, 2018 : 3). Cette tendance est maintenue et était prévue atteindre 3,8% 2019.

Un rapport de la Commission de la CEDEAO publié en 2013 indique que la hausse du PIB de la zone à 6,6% en 2012 s'explique par l'activité économique vigoureuse des regroupements économiques internes à la CEDEAO, à savoir la ZMAO et l'UEMOA (CEDEAO, 2012 : 17). Le tableau suivant récapitule les PIB des pays dans ces différents regroupements économiques en 2011 et en 2012.

*Tableau N<sup>o</sup>1 : Récapitulation des PIB par pays et par regroupement économique, CEDEAO*

<b>Regroupement économique</b>	<b>Pays</b>	<b>Année 2011 (%)</b>	<b>Année 2012 (%)</b>
ZMAO	Gambie	4,9	6,4
	Ghana	14,4	7,9
	Guinée	3,9	3,9
	Libéria	8,2	8,7
	Nigéria	7,4	6,5
	Sierra Leone	6,0	15,2
UEMOA <sup>1</sup>	Bénin	3,5	5,4
	Burkina Faso	5,0	9,0
	Côte d'Ivoire	4,7	9,8
	Guinée – Bissau	5,3	-1,5
	Mali	2,7	-0,4
	Niger	2,3	10,8
	Sénégal	2,1	3,5
	Togo	4,8	5,9
–	Cap Vert	1,7	1,0

**Source :** Compilation des auteurs principalement tirée de : Commission de la CEDEAO, 2013, Rapport de convergence macroéconomique, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Année 2012, Abuja, pp.18-21

Les chiffres compilés dans ce tableau indiquent la croissance économique de ces différents pays. Mais spécifiquement, l'on pourra constater la croissance dans chaque regroupement économique. Dans la ZMAO, elle est robuste et les PIB varient entre 3,9% et 15,2%. Concernant l'UEMOA, l'activité économique a également enregistré une croissance et les PIB varient entre 2,1% et 10,8%.

Même si la ZMAO est réputée connaître une croissance supérieure à la zone UEMOA, cette dernière enregistre quand même un taux de croissance constant ces dernières années. Selon un rapport de la Commission de l'UEMOA, en 2018, « l'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,6% comme en 2017, dans un contexte de stabilité des prix » (UEMOA, 2018 : 83)

De là, on comprend toutes choses égales par ailleurs que les piliers de l'intégration de la CEDEAO portent les Etats de l'institution vers une croissance générale. Cela fait de la CEDEAO l'une des régions les plus prospères du continent. Cette prospérité est tributaire au dynamisme de la région, à la reprise inattendue de la demande mondiale des minerais et d'hydrocarbure, à l'amélioration de la production dans le secteur agricole. Néanmoins, à une analyse minutieuse des chiffres de cette croissance montre que cette dernière traîne quelques lacunes.

## **2. Les défis de l'intégration ouest africaine**

Les quelques succès engrangés par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en termes d'intégration régionale, d'harmonisation tarifaire et de développement des échanges ne sauraient occulter la panoplie d'écueils qui entravent l'aboutissement des objectifs que cette organisation s'est assignée. A cet effet, et pour être en phase avec les idées fondatrices de la CEDEAO, nous démontrerons que les déséquilibres économiques minent la difficile intégration ouest africaine ; pour dans un second temps, aborder la problématique des facteurs politico-institutionnels.

### ***2.1. CEDEAO : Une machine économique peu “ intégrative ”***

L'International Trade Center estime que les échanges intra régionaux de la CEDEAO représentent moins de 15% de leurs exportations totales et 5% de leurs importations (Hub Rural, 2020 : 1). D'autres sources sont bien moins optimistes et plafonnent le commerce intra régional à 7% environ. A titre de comparaison, les Etats membres de l'Union européenne en 2018, ont exporté des biens et services pour une valeur totale de 5 475 milliards d'euros. Un pourcentage de 64,3 % de ces exportations était orienté vers un autre pays de l'Union. Dans la même logique, 63,5 % de leurs importations se faisaient entre pays de l'espace communautaire européen (Daniel, 2019 :2).

Cette faiblesse des échanges intra régionaux s'explique en partie par la structuration même des économies des pays ouest africains.

- ***Des exportations au service des économies développées***

Les économies des pays de la CEDEAO partagent la particularité d'être fortement dépendantes de l'exportation de leurs matières premières aussi bien agricoles, minières que minières. En effet, ces pays expédient leurs ressources brutes vers les pays industrialisés d'Europe, d'Amérique et plus en plus vers les économies émergentes au premier rang desquelles la Chine. Cet état de fait pose deux problèmes nodaux.

Le premier se rapporte à l'extrême vulnérabilité des économies de ces pays exportateurs exposés aux fluctuations des cours mondiaux. N'étant pas acteurs du processus de fixation des prix, lequel reste l'apanage du sacrosaint principe de l'offre et de la demande, ces Etats exportateurs bruts sont incapables de stabiliser leurs recettes, encore moins d'avoir des trajectoires budgétaires ambitieuses intégrant les priorités régionales. L'illustration parfaite de cette vulnérabilité reste le Nigéria. Première puissance économique du continent africain, le Nigéria avec ses 200 millions d'habitants, participe à 70% du Produit Intérieur Brut (PIB) de la CEDEAO (Faujas, 2019 : 1). Bien qu'étant l'économie la plus diversifiée de la sous-région du fait de l'importance de son marché intérieur entre autres, ce pays subit régulièrement les contrecoups de la volatilité des revenus du secteur pétrolier qui représente 14,8% du PIB du pays (Commission économique ONU, 2013 : 127) et dont 90% des recettes en devises viennent de la vente du

pétrole brut. Pour le compte de l'exercice budgétaire 2020, le Nigéria, selon les propos de sa ministre des finances, prévoit une réduction de son budget de l'ordre de 34,6 milliards de dollars en raison de la chute du prix de l'or noir (Ndoye, 2020 : 1 ). Les économies les moins développées et les moins diversifiées que celle du Nigéria sont moins résilientes à ce genre de contraintes.

Le deuxième lot de problèmes majeurs que pose l'exportation des matières premières brutes est celui du sous-investissement de ces pays exportateurs dans les secteurs porteurs, la faible valeur ajoutée de leurs productions et l'enracinement de la corruption. En effet, il s'installe dans ces pays une sorte de culture de « rente » où les dirigeants se satisfont des revenus de ces matières premières principalement pour ce qui est du pétrole ou encore des métaux précieux. Une importante partie de cette manne est souvent consacrée à des dépenses de prestige au grand dam des populations. Aussi, en l'absence d'usines locales de transformations et par conséquent de productions à forte valeur ajoutée, les finances publiques sont dépendantes d'une ou deux produits d'exportation. Pis encore, ces matières premières destinées à l'exportation font l'objet de convoitises et sont sujettes à la corruption. *Transparency International* dans son rapport de 2019 affirme que le pays ouest africain le mieux classé – le Sénégal – est à la 66<sup>ème</sup> place sur les 180 Etats pris en compte dans l'étude. Le Nigéria, premier producteur de pétrole sur le continent africain est rangé à la 146<sup>ème</sup> position (*Transparency international*, 2019 : 1). Au-delà d'être des économies d'exportation de produits à faible valeur ajoutée, les pays de la CEDEAO font face à un autre écueil : le manque d'infrastructures.

- ***La faiblesse des infrastructures***

Une intégration régionale suppose des échanges entre pays membres et ceux-ci ne se font que par le biais des connections terrestres, maritimes et aériennes. Aussi, les énergies de même que les nouvelles technologies de l'information et de la communication sont une condition *sine qua non* du développement dans un monde globalisé. La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ne saurait faire l'économie du développement de ses infrastructures si elle aspire à atteindre ses objectifs de communauté prospère et en paix comme le stipule son document intitulé *Vision 2020 de la CEDEAO* (CEDEAO,



2015 : 1). Les défis sont principalement de deux ordres à ce niveau et concernent le transport, l'énergie et les télécommunications.

- ***Un secteur des transports déficient***

Le secteur des transports à savoir les transports terrestre, maritime et aérien dans l'espace CEDEAO nécessite de lourds investissements pour être à même d'assurer son rôle dans le processus d'intégration économique et monétaire. Au sein de l'espace, le transport terrestre est le plus important et absorbe jusqu'à 80% des échanges (voyageurs et marchandises). Cependant le réseau routier ouest-africain est dans un état de délabrement très prononcé en dépit des efforts consentis à partir de 2005 dans bien de pays pour la réhabilitation et la construction de nouvelles voies. Pour un pays comme le Nigéria, sur 100% de route bitumée, 55,6% sont jugées bons ; 29,7% acceptables et 14,7% en mauvais état. Pour le Togo, seulement 49,7 % des tronçons bitumés sont qualifiés de bons et dans l'ensemble de l'espace CEDEAO, ce pourcentage est de 45,1% (Hommel, 2019 : 10). Si l'on considère l'adage selon lequel « *la route du développement passe par le développement de la route* », d'énormes efforts restent à faire dans ce domaine. Ce constat peu idyllique concernant les voies terrestres se répète pour ce qui est du secteur aérien. On relève en effet un taux faible de liaisons aériennes entre les différentes capitales et grandes agglomérations de la sous-région ouest africaine. La rareté des compagnies aériennes et le coût trop élevé pour les passagers sont les principales explications à cette situation de l'aviation civile. La mise en œuvre des déclarations et décision de Yamoussoukro sur le transport aérien constituerait un début de solution à la multitude de problèmes qui minent le transport aérien en Afrique de l'ouest et sur le continent africain en général.

Plus de la moitié des Etats membres de la CEDEAO ont une ouverture sur l'océan atlantique. Cet atout géographique n'est que très peu mis à profit pour le développement des échanges dans la sous-région. L'écrasante majorité des navires qui accostent sur les côtes de l'Afrique occidentale viennent déverser les produits manufacturés d'Europe, d'Amérique et d'Asie pour repartir avec les matières premières agricoles et minières. A cela s'ajoute la faible efficacité des ports ouest-africains comparés à ceux de l'Afrique australe et de l'Est. La durée moyenne d'un conteneur dans un port en Afrique australe varie entre 4 et 8 jours,

au même moment ce délai est de 11 à 30 jours dans un port dans l'espace CEDEAO (Commission économique pour l'Afrique, 2018 : pp. 8-9), alors que les normes internationales fixent le délai maximum à 7 jours. Les ports d'Afrique de l'ouest engendrent des frais supplémentaires et sont plus coûteux que leurs homologues du continent. Ce qui engendre un problème de compétitivité. Le port d'Abidjan, principal port de transbordement de conteneurs en Afrique de l'ouest a perdu cette place depuis 2010 au profit des ports d'Algesiras en Espagne et Tanger au Maroc. Le Nigéria de son côté, malgré sa force économique n'a jamais joué le rôle de premier plan pour ce qui est du trafic maritime. Les lourdeurs administratives, la corruption, le mauvais équipement et de plus en plus l'insécurité dans le Golfe de Guinée sont quelques obstacles qui ne permettent pas au transport maritime de jouer sa partition dans le processus d'intégration ouest-africaine.

Le secteur des voies ferrées est plus que tout autre révélateur du manque d'harmonisation et du peu d'intégration des Etats d'Afrique de l'ouest. Le réseau existant date de la période coloniale et était essentiellement utilisé pour l'exportation des matières premières. A l'opposé de l'Afrique australe, les pays de la CEDEAO n'ont que très peu assuré la viabilité de cet héritage colonial et ont très peu investi dans le domaine. Aussi, la philosophie du colon n'étant pas d'assurer des liaisons entre les différents pays, le réseau ouest africain souffre d'un manque d'inter-connectivité. A titre d'exemple, l'écart entre les rails est différent d'un espace géographique à un autre. Le Ghana et le Nigéria ont un écartement entre les rails de 1,067m, l'espace francophone (Bénin, Togo, Sénégal, etc..) a un écartement de 1m et de 1,435m (Hommel, b) pour la Guinée et le Libéria. Dans ce contexte, le rail joue très peu un rôle d'intégration dans la sous-région occidentale.

#### - *Les défis énergétiques et numériques*

Plusieurs études font cas des progrès réalisés en matière d'électrification dans l'espace CEDEAO. Ces évolutions cachent toutefois d'énormes insuffisances et des insuffisances auxquelles la communauté doit s'attaquer pour relever le défi de l'intégration.

A l'exception du Cap Vert qui a un taux d'accès à l'électricité compatible avec les Objectifs de Développement Durable, le reste des pays de l'espace CEDEAO ont des taux d'accès à l'électricité plutôt bas, même si l'on ne saurait passer sous silence les efforts consentis ces deux dernières décennies. Le Togo à titre d'exemple est passé d'un taux d'électrification en milieu urbain de 18% en 1990 à 87,4 % en 2016. Le cas du Mali est bien plus impressionnant, puisque que dans la même période, son taux est passé de 2,1% d'électrification en zone urbaine à 83,6% (Hommel, c), soit une multiplication par un peu moins de 40. Aussi, le chantier le plus prometteur et ambitieux dans le secteur est celui de l'interconnexion des différents réseaux nationaux. Débuté en 1999, ce projet piloté par le *Western Africa Power Pool*, une institution de la CEDEAO, vise à raccorder tous les réseaux nationaux de la CEDEAO. Deux boucles nouvelles ont été réalisées à cet effet, la première dénommée CLSG relie la Côte d'Ivoire, le Libéria, la Sierra-Leone et la Guinée. La deuxième met en réseau sur 1700 km le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau et la Guinée (Wagner, 2019 :1).

Nonobstant ces avancées, le secteur énergétique reste confronté à des défis majeurs. Entre autres, il s'agit du différentiel abyssal entre les taux d'électrification en zones urbaine et rurale, le coût élevé du kilowattheure (kWh) dans bien de pays de l'espace, la gestion approximative des sociétés étatiques en charge de l'énergie et la problématique des énergies renouvelables. Pour ce qui est du numérique et des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), on relève un sérieux effort d'intégration en termes d'harmonisation et de standardisation des infrastructures. Depuis 2013, un câble sous-marin relie 11 Etats de l'espace CEDEAO pour la fourniture d'internet (CEDEAO, 2015 :1). La prise de conscience du rôle d'internet et des TIC dans le processus d'intégration régionale et du développement du commerce électronique en particulier est certes effective. L'espace communautaire enregistre un taux de pénétration internet de 37,5% en 2017. Quand on sait qu'une augmentation de 10% du taux de pénétration de l'internet entraîne une augmentation de 1,3% du PIB (Koffi, 2018 :1), on appréhende mieux le rôle moteur que joue cet outil dans un monde globalisé. La téléphonie mobile également connaît un fulgurant essor auquel s'est arrimé les paiements mobiles et la banque mobile. Tous ces succès ne doivent pas

cacher les chantiers en souffrance. Entre autres, il est question de la faiblesse du commerce électronique entre les Etats de la communauté, une libéralisation du secteur pour de meilleures performances qui se fait attendre, un marché unique du numérique en panne, la gratuité de l'itinérance mobile censée être effective en 2018 inopérante et de plus en plus la question du renouvellement des équipements et infrastructures.

## ***2.2. Les pesanteurs politiques à l'intégration***

Les défis à l'intégration de l'espace CEDEAO ne sont pas que d'ordre économique. Il existe en effet nombre de facteurs aussi bien institutionnel que politique qui entravent la réalisation des objectifs de pleine coopération économique et politique que l'organisation s'est assignée. L'ossature institutionnelle de l'organisation est tripartite avec un organe exécutif, un législatif et un judiciaire. L'exécutif chapeauté par le président de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, est confié au président de la commission pour la gestion quotidienne. Il est assisté d'un vice président et de treize commissaires, soit un par pays membre. Ainsi, en théorie, le fonctionnement intergouvernemental semble égalitaire, c'est d'ailleurs l'un des principes de base de la CEDEAO.

Mais dans la pratique, nombre de pays dénoncent les velléités hégémoniques du Nigéria, qui fort de son poids économique, démographique et de sa conséquente participation au budget total de la commission, semble vouloir imposer ses volontés aux autres Etats. La solidarité communautaire a souvent été bafouée par le Nigéria qui fait montre de ses ambitions souverainistes en priorisant des décisions empreintes d'égoïsme nationaliste. Il nous souvient à cet effet que dans l'espace CEDEAO, le Nigéria est le dernier pays à avoir adhéré à la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) après une longue période d'aterrissement. Aussi, dans le dossier de la candidature du Maroc pour l'adhésion à la CEDEAO, la franche hostilité est venue du Nigéria. Plus récemment en août 2019, le Nigéria en violation des principes de base de la CEDEAO a fermé ses frontières avec ses voisins, sous prétexte de protéger son marché intérieur des importations de riz et poulets congelés du Bénin voisin. Cette posture isolationniste de la première puissance de l'organisation constitue un réel handicap à l'intégration

effective sous régionale. Celle-ci a plus que jamais besoin du rôle de locomotive du Nigéria qui se doit être pour la CEDEAO ce que l'Allemagne et la France sont pour l'Union Européenne. Plusieurs incitatives et décisions au sein de la CEDEAO restent lettre morte du fait de leur non application par les Etats membres.

Il en est ainsi du Tarif Extérieur Commun adopté en janvier 2006 par les chefs d'Etat et de gouvernement et entré en vigueur en janvier 2015. Cet outil, symbole d'une union douanière (Bourdet, 2005 :9) aboutie connaît une application difficile du fait de l'absence de coopération de certains pays. La circulation transfrontalière des marchandises est soumise également à de nombreuses entraves malgré les textes de la CEDEAO favorisant cette circulation. Les textes et protocoles manifestement peinent à se concrétiser sur le terrain.

Le législatif communautaire pour sa part, avec ses 115 parlementaires régionaux est à priori chargé de « promulguer des lois uniformes et des législations rigoureuses qui permettent la création d'une région sans frontières, paisible, prospère et cohérente bâtie sur la bonne gouvernance. »(CEDEAO, 2019 :1). Des initiatives allant dans le sens du renforcement des prérogatives ont par ailleurs été prises. Citons entre autres l'acte additionnel renforçant les prérogatives du parlement de la CEDEAO adopté en mai 2014 à Accra et les efforts des bureaux successifs pour promouvoir l'image du parlement. Le discours d'adieu de l'honorable Moustapha Cissé LO le 09 mars 2020 lors de l'investiture à Niamey de la 5<sup>ème</sup> législature est édifiant à cet égard. Le président sortant du parlement de la CEDEAO souligne en effet que « le parlement de la 4<sup>ème</sup> législature a toujours répondu favorablement aux aspirations des peuples dont il est l'émanation. (...) il a été en effet, noté entre autres, qu'au nom du parlement, nous nous étions rendus à Gao, au Mali, le 23 mars 2017, au moment où crépitaient encore le bruit des armes des groupes armés (...) »(Cissé Lo, 2020 :1).

Ce travail d'élargissement des compétences et de communication du parlement n'occulte pas le défi majeur auquel fait face cette institution notamment son manque de légitimité démocratique et sa faible visibilité. Ces deux problématiques sont fondamentalement liées d'ailleurs. Les parlementaires régionaux et leurs activités ne sont pas connus parce que

dans l'espace CEDEAO, il n'a jamais été organisé des élections pour envoyer des élus pour siéger au nom de la communauté. Cette cooptation mécanique de députés nationaux, loin d'insuffler une dynamique pour plus d'intégration, se révèle être une transposition des antagonismes nationaux au plan régional. Ceci est un début d'explication des atermoiements du parlement de la CEDEAO notamment lors de ses implications dans la résolution des crises électorales, avec comme conséquence le peu de crédibilité que les citoyens régionaux lui accordent.

## **Conclusion**

Il est évident que la CEDEAO a une base réglementaire solide qui a contribué à la croissance au sein de ses Etats membres. Les piliers de cette institution ont favorisé une bonne intégration régionale et soutiennent la croissance. Toutefois, les défis à relever sont énormes. Entre autres, la réalisation de l'intégration économique, politique et monétaire exige des dirigeants de la CEDEAO, au-delà des textes et protocoles, de relever des défis à toutes les étapes chronologiques d'un processus d'intégration économique à savoir la zone de libre-échange, l'union douanière, la marché commun, l'union monétaire et l'union économique et monétaire.

En tout état de cause, le renforcement des attributions et compétences du parlement de la CEDEAO doit passer par l'accroissement de sa légitimité démocratique. Cette dernière est gage de sa visibilité, de sa crédibilité mais aussi et surtout de l'adhésion populaire indispensable à la réalisation de ses objectifs. A cet effet, on se permet cette paraphrase d'Abraham Lincoln qui précise qu'avec l'adhésion populaire rien ne peut échouer et que sans elle, rien ne pourrait réussir (Lincoln, 2009 :61). Cette constatation est valable pour le système judiciaire communautaire. La cour de justice de la CEDEAO est en effet sujette à la confiance en lui témoignée par les citoyens communautaires pour sa crédibilité. Aussi, pour l'application de ses décisions, la cour est dépendante de la volonté des Etats à collaborer ou non. L'élargissement de ses compétences dans les matières liées à la protection des droits de l'homme, et l'ouverture de sa saisine aux personnes physiques avec le protocole complémentaire de 2005 exigent de la cour plus de rigueur,

d'impartialité et de dynamisme pour susciter l'adhésion des citoyens communautaires et partant, la collaboration effective des Etats membres.

### **Bibliographie sélective**

**AGBOBLI EDO KODJO MAURILLE** (2006), « Dynamique de l'intégration régionale CEDEAO en Afrique de l'Ouest : historique, diagnostic, perspectives », *Revue du CAMES- Nouvelle Série B*, Vol.007, N°2-2006 (2<sup>e</sup> Semestre).

**BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT** (2018), « Perspective économique en Afrique de l'Ouest 2018 », Abidjan.

**BOURDET YVES** (2005), « Country economic report 2005, Limites et défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », *Asdi*.

**COMMISSION DE LA CEDEAO** (2013), « Rapport de convergence macroéconomique, Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, Année 2012 », Abuja.

**COMMISSION DE LA CEDEAO** (2015), « Rapport Vision 2020 de la CEDEAO, Vers une communauté Démocratique et Prospère », information disponible sur internet à l'adresse [https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/03/Vision\\_2020\\_fr.pdf](https://www.ecowas.int/wp-content/uploads/2015/03/Vision_2020_fr.pdf), consulté le 05/03/2020.

**COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE** (2013), Bureau sous régional pour l'Afrique de l'Ouest CEA/BSR-AO, « L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », information disponible sur internet à l'adresse [https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/integration\\_afrique\\_ouest\\_fr\\_interieur\\_2nd\\_definitive\\_0.pdf](https://www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/integration_afrique_ouest_fr_interieur_2nd_definitive_0.pdf), consulté le 12/03/2020.

**COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (NUCEA)** (2017), « Les Infrastructures régionales en Afrique de l'Ouest. État des lieux, enjeux et impact sur la zone de libre-échange », information disponible sur internet à l'adresse <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/24265/b11883534.pdf?sequence=1>, consulté le 14/03/2020.

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**, (2014), « Statistiques Régionales du

Commerce - Evolution Trade ECOWAS intra Community in USD », disponible à l'adresse internet <https://www.ecowas.int/faire-des-affaires-dans-la-cedeao/import-export/statistiques-regionales-du-commerce/?lang=fr>, consulté le 28 février 2020.

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST** (2015), « Technologie de l'information et de la communication », information disponible sur internet à l'adresse <https://www.ecowas.int/secteurs-de-la-cedeao/technologie-de-linformation-et-de-la-communication/?lang=fr>, consulté le 07/03/2020.

**DANIEL JUSTINE** (2019), « Commerce : Les pays de l'Union Européenne échangent surtout entre eux », information disponible sur internet à l'adresse <https://www.touteurope.eu/actualite/commerce-les-pays-de-l-union-europeenne-echangent-surtout-entre-eux.html>, consulté le 13 mars 2020.

**EBOULE CHRISTIAN** (2020), « Du franc CFA à l'Eco : la longue marche de la CEDEAO vers une monnaie unique », information accessible sur internet à l'adresse <https://information.tv5monde.com/afrique/du-franc-cfa-l-eco-la-longue-marche-de-la-cedeao-vers-une-monnaie-unique-346011>, consulté ce 05 mars 2020.

**FAUJAS ALAIN** (2019), « Le Nigéria, à la fois le problème et la solution pour la CEDEAO », information disponible sur internet à l'adresse <https://www.jeuneafrique.com/mag/838463/politique/tribune-le-nigeria-a-la-fois-le-probleme-et-la-solution-pour-la-cedeao/>, consulté le 11/03/2020.

**HOMMEL THIERRY** (2019), « Les Infrastructures ouest-africaines Rapport », Futuribles international, information disponible sur internet à l'adresse <https://www.futuribles.com/fr/groupe/forum-prospectif-de-lafrique-de-louest/document/infrastructures-ouest-africaines/>, consulté le 12/03/2020.

**KOFFI RAPHAEL** (2018), « Défis juridiques dans l'espace CEDEAO, présentation, UEMOA, atelier régional sur le commerce électronique », information disponible sur internet à l'adresse [https://unctad.org/meetings/en/Presentation/dtl\\_uemoa2018p16\\_rkoffi\\_fr.pdf](https://unctad.org/meetings/en/Presentation/dtl_uemoa2018p16_rkoffi_fr.pdf), consulté le 10/03/2020.



**LINCOLN ABRAHAM** (2009), « L'héritage de la liberté », *Abraham Lincoln Bicentennial commission*.

**MOUSTAPHA CISSE LO** (2020), « Discours de la cérémonie d'investiture de la 5<sup>ème</sup> législature du parlement de la CEDEAO », information disponible sur le net à l'adresse <https://nigerdiaspora.net/index.php/politique-niger/8717-installation-officielle-de-la-5eme-legislature-du-parlement-de-la-cedeao-a-niamey-115-deputes-de-l-espace-communautaire-pretent-serment>, consulté le 12/03/ 2020.

**NATIONS UNIES-COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE** (2018), « Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : défis et perspectives », Présentation sur le thème de la vingt et unième session du Comité intergouvernemental d'experts - Document de réflexion, Cotonou (Bénin) 27 -29 Juin 2018.

**NDOYE AMADJIGUENE** (2020), « Le krach pétrolier fait "flancher" le Nigeria », information disponible sur internet à l'adresse <https://www.financialafrik.com/2020/03/12/le-krach-petrolier-fait-flancher-le-nigeria/>, consulté le 08/03/2020.

**NIANG ALIOUNE, ADJOVI EPIPHANE** (2015), « Les bénéfices potentiels de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC) pour les Etats de la CEDEAO », *Passerelles*, Volume 16 - Number 1, Disponible à l'adresse internet <https://www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/les-b%C3%A9n%C3%A9fices-potentiels-de-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale>, consulté le 27 février 2020.

**SINDJOUN Luc** (2011), in SALL Alioune, *La justice de l'intégration. Réflexions sur les institutions judiciaires de la CEDEAO et de l'UEMOA*, Monteiro, Editions CREDILA.

**TRANSPARENCY INTERNATIONAL** (2019), « Corruption perceptions index 2019 Rapport », information disponible sur internet à l'adresse <https://www.transparency.org/cpi2019>, Consulté le 15/03/2020.

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST-AFRICAINE** (2018), « Etats membres », information accessible sur internet à l'adresse <http://www.uemoa.int/fr/pays/benin>, consulté le 05 mars 2020.

**WAGNER JULIN** (2019), « CEDEAO : Le grand marché électrique Ouest Africain bientôt bouclé », information disponible sur internet à l'adresse  
<https://www.jeuneafrique.com/mag/749548/economie/cedeo-le-grand-marche-electrique-ouest-africain-bientot-boucle/>, consulté le 14/03/2020.